

Saint Arnoult en Yvelines le 20 février 2019

Objet : Demande de démission de Mr Aury de son mandat de conseiller municipal

Monsieur le maire,

Lors du conseil municipal du 19 février 2019, le conseiller municipal de votre groupe Lionel Aury a proféré des menaces d'atteinte à l'intégrité physique de citoyen qu'il a clairement nommé, en ces termes « ...si je le croise dans la rue il va se prendre une tête, je le dis clairement haut et fort... ». Cette menace ainsi avancée relève du tribunal pénal.

Il a de plus accusé deux personnes, qu'il a nommé d'avoir déposé sur son pare-brise une lettre de menace. Si le terme de « menace » est inexact et/ou s'il ne dispose pas de la preuve de culpabilité des deux personnes citées, nous estimons ici qu'il s'agit d'une diffamation publique, également pénalement condamnable.

Cette ou ces attitudes ne sont incontestablement pas digne d'un élu, incompatibles avec la poursuite de son mandat par Mr Aury.

Nous demandons en conséquence la démission immédiate de Mr Aury de son mandat de conseiller municipal.

Merci par avance pour votre retour de courrier nous informant de votre réaction et pour la bonne suite que vous donnerez à notre demande de démission de Mr Aury.

Cordialement



Antoine Pujol
Président de l'association Comités de Quartiers

Copie : Mr le Sous-Préfet de Rambouillet, Mr le Préfet des Yvelines, Mme la Conseillère Départementale, Mme la députée.

